

**PROCES-VERBAL INTEGRAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 21 NOVEMBRE 2017**

ONT ASSISTE A LA SEANCE :

Monsieur BLAZY
Madame GRIS
Monsieur JAURREY
Madame HENNEBELLE
Monsieur RICHARD
Madame MAILLARD
Monsieur ANICET
Madame CAUMONT
Monsieur BOISSY
Madame MOUSTACHIR

Monsieur PIGOT
Monsieur TOUIL
Madame QUERET
Madame PEQUIGNOT
Madame TORDJMAN
Monsieur CAURO
Monsieur SAMAT
Monsieur ABCHAR
Madame VALOISE
Monsieur DUBOIS

Madame MURCIA
Monsieur BARAN
Monsieur SABOURET
Monsieur TIBI
Monsieur HAROUTIOUNIAN
Monsieur YAPO
Monsieur OUERFELLI

POUVOIRS DE :

Monsieur HAKKOU à Madame VALOISE
Monsieur DOS SANTOS à Monsieur CAURO
Madame RODRIGUES à Monsieur PIGOT

ABSENT EXCUSÉ :

Monsieur OUCHIKH

ABSENTS :

Monsieur NDALA - Madame YOHALIN - Madame KARTOUT - Monsieur VIGOUROUX

SECRETAIRE DE SEANCE :

Monsieur CAURO

Départ de Monsieur TIBI à 22h30 puis de Messieurs HAROUTIOUNIAN et YAPO à 22h35.

Le quorum étant atteint, **Monsieur le Maire** déclare la séance ouverte à **20h50**.

Monsieur le Maire propose que **Monsieur CAURO** soit désigné comme secrétaire de séance.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur le Maire donnant lecture de la lettre de démission de Madame EULALIE et du détail de la procédure d'installation.

PROCEDE à l'installation de Monsieur Alain BARAN comme nouveau Conseiller municipal.

« Je déclare Monsieur Alain Baran nouveau Conseiller municipal de Gonesse et nous l'accueillons bien volontiers parmi nous. »

DONT ACTE

Un procès-verbal synthétique d'installation a été établi et publié par voie d'affichage sur les panneaux réglementaires de la ville.

LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE le procès-verbal intégral de la séance du Conseil municipal du 16 octobre 2017.

Monsieur JAUREY :

« A la lecture du procès-verbal, je pense qu'il faut clarifier la situation et que les votes qui sont indiqués dans ce compte rendu doivent représenter exactement la photographie de ce Conseil municipal, tout simplement afin que pour les uns comme pour les autres ce soit beaucoup plus clair. Je remarque que Cédric Sabouret est comptabilisé dans la majorité municipale, or comme chacun le sait c'est lui qui l'a même décidé, il n'est plus dans la majorité municipale. Donc je souhaite qu'on distingue tout simplement pour que cela représente authentiquement les positionnements des uns et des autres, qu'on indique ceux qui sont de la majorité municipale et à part Cédric Sabouret en tant que Conseiller municipal qui vote à part. Je remarque par exemple page 14, majorité Gonesse : 29 Pour, il y a la comptabilisation dans les Pour de Monsieur Sabouret, en page 20 concernant la DSP pour la crèche de la Madeleine, il y a 25 Pour et une Abstention pour la majorité. En réalité l'abstention c'est Monsieur Sabouret ; il le sait très bien. Donc je souhaite que cette distinction soit faite dans la comptabilisation des votes sur le positionnement des uns et des autres. »

Monsieur le Maire :

« C'est vrai qu'il y a une forme de confusion ou en tout cas une absence de clarté, qui revient à peu près au même. Monsieur Sabouret vous souhaitiez intervenir sur ce point ? »

Monsieur SABOURET :

« Ecoutez je n'ai pas la maîtrise de la manière dont on fait le compte rendu, effectivement je pense que les positions de vote des uns et des autres doivent être bien précises. D'ailleurs je pense d'une manière générale que quand il y a des votes sur lesquels certains se positionnent différemment du groupe, ceux-là apparaissent... ce n'est pas arrivé très souvent mais c'est arrivé dans le passé, mais qu'on sache quelle position de vote chacun a pris, pour qu'on puisse tracer les votes des uns et des autres. Après je rebondis sur ce que vous indiquez en vous reprenant sur un élément. Vous avez dit : *Cédric Sabouret a fait le choix de ne plus être dans la majorité municipale*, donc d'être dans l'opposition municipale. Je vous rappelle juste une chose c'est qu'il y a une décision qui a été prise en février ou mars 2016, donc il y a maintenant plus de 18 mois, de m'exclure du groupe socialiste et apparentés au Conseil municipal, suite à la position que j'avais prise contre l'augmentation des impôts en 2016. Donc ça c'est une position qui a été prise par le groupe socialiste consistant à m'exclure du groupe, ce n'est pas moi qui suis parti volontairement, même si après on peut discuter des conditions politiques de tout cela mais je rappelle factuellement les choses. Je rappelle aussi que j'avais demandé ma réintégration dans le groupe en février dernier et que cela m'a été refusé. Donc aujourd'hui je suis, je dirais un petit peu contraint et forcé d'être dans cette position-là ; je suis à l'extérieur, en tout cas pas dans la majorité municipale, c'est comme cela que vous le considérez.

Donc s'il s'agit de clarifier il n'y a pas de problème mais par contre moi la question que je pose et je la pose directement à Monsieur le Maire, c'est que dans les collectivités territoriales l'opposition a un statut, notamment le droit de s'exprimer. Donc-moi ce que je réclame très clairement aujourd'hui c'est que si vous me considérez dans l'opposition, et c'est acté ce soir, et bien à ce moment-là moi je souhaite avoir les mêmes droits que n'importe quelle opposition et notamment une tribune dans le journal municipal. »

Monsieur le Maire :

« Alors c'est étrange de dire qu'on n'est pas dans l'opposition et la seconde qui suit de dire : puisque je suis dans l'opposition je demande à être traité comme l'opposition et avoir une tribune... C'est moi qui parle maintenant. Il y a là comme une contradiction ou une incohérence et finalement un manque de clarification et de confusion préjudiciable pour les citoyens qui voudraient s'attacher à comprendre les choses. Je voudrais rappeler là aussi que nous avons pris, le groupe socialiste mais aussi la majorité municipale, une décision qui suit une prise de position : ce n'est pas une exclusion, c'est une clarification encore une fois. Cédric Sabouret sait très bien qu'à partir du moment où, sur un vote essentiel dont je dirais que c'est le vote le plus important dans une assemblée municipale qui est celui du vote du budget et de la fiscalité qui est liée, se démarquer ou s'opposer équivaut à quitter de fait. Donc nous avons simplement dégagé le droit qui suit une situation créée non pas par la majorité mais par l'élu concerné. L'intervention et la demande de Michel Jaurey n'est pas simplement de décider d'exclure aujourd'hui puisque ça c'est déjà... nous tirons les conséquences d'une prise de position et s'il n'y a pas eu réintégration c'est parce qu'il y a eu aussi là une prise de position du même groupe et de la même majorité. La question concerne uniquement le procès-verbal, le compte rendu analytique et nous aurions pu effectivement le faire même avant ; sauf qu'il y a eu la discussion sur un sujet essentiel, celle du dernier Conseil municipal sur le projet de la nouvelle crèche qui correspond à un engagement de l'équipe municipale et qui figure dans le programme municipal ; je renvoie chacun au programme municipal de « Gonesse pour tous les Gonessiens », et bien c'est une autre rupture. Je rappelle que le vote a été acquis par l'ensemble des élus y compris les oppositions qui ont voté Pour et qu'il y a un seul élu qui n'a pas voté Pour, c'est Monsieur Sabouret. Donc il y avait dans la retranscription par le procès-verbal, une confusion et il faut que les confusions cessent. Donc c'est une clarification de rédaction et c'est ce que demande Monsieur Jaurey, qui ne nécessite pas de relancer des choses déjà actées, qui sont déjà une réalité comme chacun le sait.

Donc si Monsieur Sabouret maintenant se considère vraiment être dans l'opposition, comme il vient de le dire tout le monde l'a entendu ça sera dans le procès-verbal d'ailleurs de la séance en cours, nous l'avons entendu mais c'est lui qui l'a dit et ce n'est pas nous ; mais c'est vrai qu'on l'avait constaté à la lecture de son dernier tract ; un peu quand même. J'ai cru au départ... heureusement qu'il y avait la photo de monsieur Sabouret, j'aurais pu penser que c'était un tract de Monsieur Tibi ; mais il n'y avait pas la photo de Monsieur Tibi donc je me suis dit que ce n'était pas lui, c'est donc assurément Monsieur Sabouret puisqu'il y a sa photo. Rassurez-vous je ne fais pas de cauchemars...

Je pense qu'il n'y a pas lieu à plus de débats sur le sujet mais à une rectification du procès-verbal. Je vous redonne néanmoins la parole. »

Monsieur SABOURET :

« Je suis sensible à cette générosité. J'aimerais quand même que, puisque ce débat on pourra l'avoir après sur plusieurs autres sujets probablement, donc au moins qu'on tranche la question rapidement pour ne pas faire durer trop le Conseil. D'abord une petite parenthèse sur la position sur la crèche, parce que j'ai pris connaissance tardivement du Gonessiens du mois de novembre et j'ai lu une certaine critique sans me nommer d'ailleurs c'était amusant, sur les positions mais pas seulement une critique sur les positions que j'avais prises... »

Monsieur le Maire :

« Comme quoi il y a encore des clarifications à faire. »

Monsieur SABOURET :

« ... une certaine désinformation sur ce que j'avais dit puisque j'ai commencé mon propos, c'est mis dans le compte rendu : *je partage l'objectif consistant à augmenter l'offre de prise en charge des petits enfants sur la commune de Gonesse qui peut être diversifiée*. Et je rappelle que l'objet de la délibération c'était de se prononcer sur le mode de gestion, c'est-à-dire le lancement en Délégation de Service Public (DSP) et j'expliquais la raison de ma position de vote qui était qu'avec une Délégation de Service Public on pourrait faire une mauvaise affaire. Donc le problème n'était pas sur le principe d'une crèche, le problème était sur le mode de gestion, parce que vous savez très bien qu'on doit faire délibérer le Conseil sur le mode de gestion. J'ajoute qu'un des éléments qui m'avait aussi engagé à ne pas voter cette délibération, en réalité à s'abstenir puisque je me suis abstenu, je n'ai pas voté contre la délibération consistant à offrir une possibilité de crèche supplémentaire à Gonesse, je me suis abstenu c'était une certaine imprécision du dossier sur le nombre de berceaux qui serait réservé par la

Ville et sur les engagements financiers qu'on pourrait prendre sur la crèche ; on sait que les crèches c'est relativement coûteux. »

Monsieur le Maire :

« Ce n'est pas vrai vous avez eu toutes les réponses de la part de Madame Maillard. »

Monsieur SABOURET :

« C'était dans le dossier et les réponses étaient effectivement plus complètes que le dossier malgré tout elles n'étaient pas totalement complètes donc je suis désolé mais vous avez présenté les choses de manière biaisé dans le journal municipal. Deuxième chose... »

Monsieur le Maire :

« Je n'ai pas présenté les choses de façon biaisé, c'est dans une tribune de groupe ce n'est pas... »

Monsieur SABOURET :

« Monsieur le Maire je ne vous ai pas interrompu, permettez-moi.. »

Monsieur le Maire :

« Oui mais je le dis quand même : rectification. »

Monsieur SABOURET :

« Alors si vous vous permettez d'interrompre les orateurs, permettez qu'ils vous interrompent à ce moment-là ; moi je m'interdis ce genre de comportement. »

Monsieur le Maire :

« Oui alors allez jusqu'au bout parce que là on va s'arrêter. »

Monsieur SABOURET :

« Ma demande est très simple et très claire et je vous la pose comme ça : si vous considérez, puisque c'est le choix qui vient d'être indiqué, que je ne peux pas faire partie quoi qu'il arrive de la majorité, je ne suis pas dans la majorité municipale, le texte de loi du Code général des collectivités territoriales prévoit un droit d'expression des conseillers qui ne sont pas dans la majorité, même pas seulement de l'opposition, les conseillers qui ne sont pas dans la majorité c'est comme cela que c'est rédigé dans le Code général des collectivités territoriales. Donc je demande à ce que ce droit d'expression je puisse l'avoir dès le prochain numéro du Gonessien et j'espère que les services pourront m'indiquer quelles sont les modalités selon lesquelles je peux transmettre ma tribune. Voilà la question que je vous pose. »

Monsieur le Maire :

« Monsieur Jaurrey. »

Monsieur JAURREY :

« Je pensais que cette clarification allait à la fois satisfaire Cédric Sabouret et à la fois nous-mêmes. Tout simplement parce que c'est une question de crédibilité politique et d'honnêteté en plus vis-à-vis des Gonessiens. Vous avez un positionnement public contre la municipalité, tout le monde le sait, le dernier tract diffusé le prouve ou en réalité, c'est une clarification, le prouve. Le droit d'expression, être dans l'opposition, ce sont les listes municipales présentées Monsieur Sabouret, même lorsqu'on est un seul élu, comme Monsieur Ouerfelli avec la liste Bien vivre ensemble à Gonesse ; on a un droit d'expression, c'est la présentation. Là il s'agit tout simplement d'un élu qui a été membre de la majorité municipale, membre de la liste, qui a émis un vote essentiel, c'est le budget. Si on ne vote pas les recettes du budget, il n'y a plus de budget, donc voilà c'est un vote essentiel qui identifie en réalité la majorité municipale ; s'il y a un vote contraire on n'a plus le budget et la municipalité ne fonctionne plus, donc il est évident que c'est un vote essentiel. A partir de là, il est évident que le positionnement de Cédric Sabouret, à la fois sur le budget mais également sur la crèche, etc... les Gonessiens peuvent se poser la question y compris ici : quelle est l'abstention ? Donc il faut l'indiquer que ce n'est pas la majorité et comme il n'est pas dans la majorité municipale, comme il ne suit pas, comme il a été suspendu de la majorité municipale, il est évident qu'il est à part dans le Conseil municipal, voilà, point final ! Mais le droit d'expression il n'est valable que pour les listes qui se présentent aux élections municipales et en plus Cédric Sabouret n'est que suspendu de la majorité, et jusqu'à nouvel ordre, parce qu'on peut toujours le réintégrer mais je pense que ce n'est pas la voie qu'il a choisie. »

Monsieur le Maire :

« Très bien, je pense que Michel Jaurrey a fait la réponse que je voulais faire, donc je ne vais pas prolonger, nous allons donc approuver le procès-verbal avec la rectification qui a été proposée. »

Au terme de l'échange, **Monsieur le Maire** propose de délibérer.

La Majorité – Gonesse pour tous les gonessiens : 25 Pour
Monsieur SABOURET : 1 Abstention
Agir pour Gonesse : 3 Abstentions
Bien vivre ensemble à Gonesse : 1 Pour

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur le Maire

APPROUVE la motion contre l'intégration de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France dans la Métropole du Grand Paris.

Monsieur le Maire :

« Il s'agit d'une motion discutée au niveau de la Communauté d'Agglomération et proposée par celle-ci suite à une délibération prise en Conseil communautaire. Pour faire rapide et ne pas vous lire toute la motion que vous avez déjà lue évidemment, vous savez que la mise en place de cette nouvelle agglomération Roissy Pays de France est récente, que sa naissance a été quand même difficile puisqu'il y a 25 communes du Val d'Oise et 17 communes de Seine-et-Marne et que les discussions n'ont pas été faciles et même la Seine-et-Marne s'opposait à cette intégration. Cela a d'abord été une volonté de l'Etat et d'une partie des élus et qu'il y a eu entre nous, vous pouvez l'imaginer, des débats importants, longs et où l'unanimité n'était pas forcément de mise. Maintenant aujourd'hui et deux ans après, la situation s'étant apaisée, la construction de cette nouvelle communauté ayant débuté, il faut lui laisser le temps, la durée et de la stabilité ; donc ne pas remettre en question les redécoupages.

Nous sommes d'accord par contre aujourd'hui, les 42 communes du Val d'Oise et de Seine-et-Marne qui constituent cette communauté, pour ne pas vouloir d'un redécoupage, ni d'une intégration dans la Métropole du Grand Paris. C'est le sens de cette motion.

Vous savez que le Président de la République a déjà dit un certain nombre de choses comme par exemple qu'il souhaite la suppression des départements de petite couronne même peut-être de grande couronne et supprimer les départements veut dire qu'il faut que les compétences de ces départements, par exemple dans le domaine social ou la construction des collèges pour ne prendre que ces deux exemples, devraient être transférées à d'autres collectivités. Alors lesquelles : la Région ? Ou bien les intercommunalités ? On ne sait pas. En même temps les prises de position se multiplient, il y a des points de désaccord forcément qui traversent parfois même les partis politiques et les élus, il y a la question de cette Métropole du Grand Paris dont le périmètre est je le rappelle Paris et la petite Couronne, qui existe mais qui n'a guère de pouvoir et qui n'a pas de budget. Donc c'est une sorte d'être malformé, incomplet, hybride. La question est : est-ce qu'un être malformé peut continuer à vivre ? Oui mais à condition qu'on complète cet individu malformé pour lui permettre de vivre, ou alors comme d'autres le pensent la Métropole devrait être élargie à l'ensemble de la Région et c'est toute la région y compris la grande Couronne dont nous faisons partie qui serait la Métropole ; donc il y a des débats de ce type. Ces débats devaient être tranchés à la fin octobre, chacun peut constater qu'ils ne le sont pas. Ils devaient être tranchés ensuite début décembre et nous venons d'apprendre qu'ils ne le seront pas avant le premier trimestre 2018, c'est-à-dire février-mars.

Alors à ne pas confondre ce que je viens de dire avec la question du métro automatique qui fait partie des sujets du Grand Paris mais ce deuxième sujet lui sera tranché si mes informations sont bonnes, dans la quinzaine de jours qui suit ou les trois semaines qui viennent. C'est la raison pour laquelle évidemment la mobilisation de tous s'impose et comme vous le savez, vous êtes invités à être sur le pont jeudi matin ; c'est un mot d'ordre de l'ensemble de la Communauté.

Le mot d'ordre de l'ensemble de la Communauté pour cette motion, donc j'y reviens, c'est de manifester : toutes les communes sont invitées à délibérer, les 42 communes, contre cette intégration à la Métropole du Grand Paris. Qui souhaite intervenir ? Madame Moustachir, Monsieur Cauro. »

Madame MOUSTACHIR :

« Merci. Je rappelle juste un peu l'histoire. La Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France ne s'est créée qu'en janvier 2016 de la fusion des deux communautés d'agglomération Val de France qui contenait six villes et Roissy Porte de France dix-neuf villes et ce périmètre a été élargi à dix-sept villes de la Seine-et-Marne. Pour le moment justement cette communauté n'est pas encore stabilisée parce qu'on travaille à peine sur les transferts de compétences. Quarante-deux villes ce n'est pas simple à gérer donc malheureusement quand on voit sur certaines délégations on commence à peine à voir les choses de façon plus ou moins claire, donc je pense que rejoindre la grande Métropole pour le moment ce sera pour nous un échec. Comme j'ai soutenu cette motion au Conseil communautaire du mois d'octobre, je soutiens également cette motion au Conseil municipal, merci. »

Monsieur CAURO :

« Oui, moi je voulais intervenir un peu dans le même sens que Madame Moustachir parce qu'en allant même un peu au-delà, en 2014 nous avons intégré Val de France, en 2016 on nous demande d'intégrer la nouvelle Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France, donc il y a une instabilité institutionnelle qui se crée depuis plusieurs années et on continue, or en fait si on veut construire, si on veut avancer dans les projets il faut de la stabilité institutionnelle. Ensuite, je lis dans la motion que le Président de la République parle d'un projet ambitieux de développement de la Métropole, etc... Encore une fois ce sont des paroles parce que Monsieur le Maire disait tout à l'heure qu'il ne faut pas confondre avec la ligne 17 mais n'empêche qu'on voit que finalement dans toutes les mesures qui sont prises par ce gouvernement, on accentue la fracture territoriale. Parce que détacher Roissy de l'Est du Val d'Oise et de la Seine-et-Marne c'est ramener de l'argent vers Paris et encore une fois nous sacrifier, on a fait des affiches *Métro abandonné, Territoire sacrifié* mais là ce serait encore plus sacrifier notre territoire. Alors il y a les paroles, le développement ambitieux de la Métropole, on fait un peu de cinéma en allant aux Restos du Cœur aujourd'hui mais en fait on s'aperçoit que dans le concret tous les jours on sacrifie la banlieue, on fait des cadeaux, on supprime l'impôt sur la fortune, enfin ça va tout dans le même sens et finalement voilà je m'associe à cette motion parce qu'en effet on accentue et on voit que ce gouvernement accentue la fracture territoriale. »

Monsieur SABOURET :

« Oui rapidement parce que je pense qu'il peut y avoir consensus sur cette motion qui a été votée de manière consensuelle également à l'Agglomération de Roissy Pays de France. Effectivement la vraie crainte c'est qu'une agglomération qui vient de naître, qui est toute récente et bien qu'elle soit aussitôt née, aussitôt morte. Soit dit en passant on connaît déjà un petit peu ça à Gonesse puisqu'on avait intégré une agglomération qui était Val de France et on a dû fusionner très peu de temps après dans le cadre de la grande réforme territoriale. Deux petites remarques : il faut reconnaître aujourd'hui que la réforme territoriale telle qu'elle a été mise en œuvre par la loi NOTRe ce n'est pas une grande réussite, c'est quand même un bazar caractérisé sur les territoires. Il y avait quand même quelques bonnes intentions, achever la carte de l'intercommunalité, faire en sorte qu'on ait une plus grande efficacité des regroupements intercommunaux ; il y avait des bonnes intentions mais après sur la méthode qui a été mise en œuvre on n'a quand même pas fait preuve d'une grande réussite dans cette opération. Je rappelle que la loi NOTRe vous l'aviez votée quand vous étiez Député Monsieur le Maire. Après sur la Communauté d'Agglomération elle-même il faut aussi qu'elle nous convainque de son utilité pour nous ; il y a un certain nombre de points qui sont positifs par exemple le passe transports pour les jeunes, ça c'est vraiment quelque chose de très bien, vraiment de très très utile mais il y a un certain nombre d'autres sujets sur lesquels on a du mal à avoir de la visibilité. Par exemple on avait vendu il y a quelques années une réfection de notre piscine par l'agglomération, on n'en voit pas le début du commencement. Il y a un certain nombre de sujets sur lesquels on sent que ça patine. Donc on soutient évidemment l'intégrité de Roissy Pays de France et le cas échéant si la Métropole devient une métropole régionale, il faudra que ce soit un EPT Etablissement Public Territorial comme le sont les autres territoires de la Métropole, mais il faut qu'en contrepartie l'agglomération nous apporte quelque chose et pour l'instant la preuve reste à faire. »

Monsieur HAROUTIOUNIAN :

« Oui merci. Ecoutez j'ai écouté et entendu vos arguments et vos réticences pour intégrer la Métropole du Grand Paris, j'ai été convaincu par certains arguments et moins par d'autres. Je comprends qu'au début pour intégrer une Communauté de communes ou une Communauté d'agglomération, le fait de fusionner de force comme ça a été fait par le passé ça peut créer des réticences ; c'est tout à fait logique mais en attendant les choses se sont faites et depuis, comme vous l'avez dit, les choses se mettent en place tout doucement. Là où je suis surpris c'est d'apprendre que la Métropole du Grand Paris ne détient pas de budget et je me demande comment ils font pour fonctionner, j'aimerais bien avoir plus de précisions là-dessus parce que... alors qu'est-ce que c'est que ce machin, on va dire cela comme ça, parce que si cette instance qu'est la Métropole du Grand Paris n'a pas de financement ou de budget mais qu'il y ait des Communautés d'agglomération, des Communautés de communes ou des Communes qui sont en son sein n'ont pas des moyens de fonctionnement qu'est-ce qu'ils font ? Là je m'interroge. Maintenant il a été dit aussi que la pertinence ce serait d'élargir en plus de la Petite couronne, la Grande couronne, ce qui permettrait d'avoir des possibilités plus variées et plus fortes sur le terrain, ce qui permettrait à cette Métropole du Grand Paris de fonctionner et d'être plus opérationnelle. Je pense que ça va dans ce sens l'intégration de la Communauté d'agglomération de Roissy Pays de France, mais pas que nous d'ailleurs car j'imagine qu'il doit y avoir des démarches qui sont faites également avec d'autres communautés d'agglomération pour rejoindre justement la Métropole du Grand Paris pour renforcer et pouvoir fonctionner comme ça a été dit tout à l'heure ; pour que ce soit vraiment opérationnel, le fait d'élargir au maximum et que ça aille jusqu'à dans la Grande couronne. Donc j'aimerais avoir des précisions par rapport à ces points que je viens de développer. »

Monsieur le Maire :

« J'ai moi-même tout à l'heure qualifié la Métropole du Grand Paris d'être hybride, mal formé, etc... Effectivement quand on n'a pas de budget... alors quand je dis qu'il n'y a pas de budget, il n'y a pas de véritable budget mais il y a quand même un petit budget qui leur permet de fonctionner, d'avoir une équipe, un directeur général, etc... Mais par exemple pour illustrer ce que je viens de dire, le concours « Inventons la métropole » organisé par le Métropole du Grand Paris, ils n'avaient pas le budget pour l'organiser puisque c'est la société du Grand Paris qui a financé. Vous pouvez approfondir la question, je n'ai pas le chiffre en tête mais vous verrez que c'est dérisoire, pas de budget d'investissement, un petit budget de fonctionnement uniquement. C'est la loi qui l'avait décidé, une loi dont on peut dire qu'elle était imparfaite qui nécessite une évolution ; que cela nécessite une évolution, on est tous d'accord, la question c'est d'en définir la nature. La Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France, communauté d'agglomération de Grande couronne, comme le Président Patrick Renaud a été signataire avec tous les autres présidents des communautés d'agglomération de Grande couronne, d'une prise de position publique indiquant qu'ils refusaient l'intégration dans la Métropole.

Alors ça ne veut pas dire que nous refusons des évolutions et que nous refuserions que la Métropole elle-même évolue mais la question aujourd'hui c'est de dire que ces agglomérations que nous avons constituées en Grande couronne il faut leur donner le temps de pouvoir fonctionner. Deuxièmement, il faut arriver à ce que nous ayons une véritable réflexion sur qu'est-ce que doit être la Métropole en Ile de France. Est-ce que c'est une partie du territoire de l'Ile de France comme c'est le cas, à ce moment il faut lui donner des pouvoirs et un budget, ou est-ce que c'est l'ensemble et là pour la Grande couronne on peut s'interroger. C'est-à-dire si nous sommes simplement intéressants pour Paris et pour la Petite couronne parce qu'ici par exemple ou ailleurs, mais ici parce qu'il y a Roissy et du potentiel fiscal, ce qui les intéresserait c'est simplement prendre l'argent et nous absorber alors même que nous serions privés de moyens pour aménager le territoire, répondre aux attentes des habitants, ce que nous commençons à faire avec cette nouvelle communauté. Et de rester une périphérie, nous sommes une périphérie géographiquement, mais simplement au sens de subalterne, un territoire de servitude au service de, seulement. Donc c'est tout ce débat-là et si évidemment c'est la Région qui était la Métropole au moins tout le monde serait dans la Métropole et nous aurions peut-être moins à craindre que d'être absorbés dans une métropole qui ne serait pas toute la Région.

Le débat est là, il n'est pas tranché, il est tellement complexe que le Président de la République lui-même a préféré reporter à l'année prochaine. S'ajoute à cela toujours la question des départements de Petite couronne : doivent-ils disparaître ? Vous imaginez que les présidents des Conseils départementaux concernés, de gauche et de droite, puisque ça concerne les Hauts-de-Seine, la Seine-Saint-Denis et le Val de Marne, ça représente sur l'échiquier politique une certaine diversité, ne sont pas d'accord et ils l'ont fait savoir. Si on ajoute la suppression des départements de Grande couronne, donc là ça concerne le Val d'Oise... donc franchement il faut poursuivre le débat mais cette affaire-là on ne peut pas dire, c'est-à-dire le Gouvernement et le Président, qu'on écoute les Collectivités territoriales et puis décider seul. Donc pour l'instant on reporte la décision et notre motion ce soir a vocation à confirmer une position qui est celle de la Communauté d'agglomération qui a été débattue au Conseil communautaire.

Je vous propose de délibérer sur cette motion. Je précise, puisqu'il me l'a fait savoir et donc ce sera porté par honnêteté ce qui est une de mes caractéristiques intellectuelles, que Monsieur Ouchikh m'a fait savoir qu'il était d'accord avec cette motion mais qu'il ne pouvait pas être là donc il ne peut pas la voter. Nous porterons au procès-verbal cette précision que je viens d'apporter, à savoir que Monsieur Ouchikh est favorable à cette motion mais il ne peut pas la voter. »

Au terme du débat, **Monsieur le Maire** propose de délibérer.

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur le Maire

DESIGNE les Conseillers municipaux au sein des Commissions municipales, de différentes instances réglementaires et divers organismes de la Ville.

Monsieur le Maire :

« On vient de vous distribuer deux rapports sur des modifications de désignation suite à des évolutions qui sont intervenues. Je précise qu'au mois de décembre je présenterai une modification concernant la composition du Conseil d'administration du CCAS mais là pour d'autres motivations qui résultent du fait que le Conseil d'administration du CCAS a besoin aussi d'un quorum qui est une présence physique ; mais comme il ne se réunit pas à 20h30 mais un peu plus tôt, certains élus ayant des difficultés à rejoindre ce Conseil d'administration pour des raisons professionnelles, j'ai ouvert une réflexion à la demande aussi de Monsieur Anicet qui vice-préside et souvent préside l'Etablissement

public, le Conseil d'administration du CCAS. Une évolution qui consistera à ce que des élus disponibles et volontaires puissent remplacer des élus qui étaient volontaires, nous ne contestons pas cela, mais qui ne sont pas suffisamment disponibles. Et nous ne pouvons pas bloquer le fonctionnement du Conseil d'administration du CCAS. Donc décembre pour bien travailler sur ce sujet. Pour l'heure il y a deux sujets, un tableau avec des remplacements, des successions dans diverses instances et il y a aussi le SIFUREP où il faut un titulaire et un suppléant. Vous avez dans les rapports les représentations proposées. Y-a-t'il des observations ? »

Monsieur SABOURET :

« Une petite observation puisque je suis effectivement concerné par les deux dernières lignes du tableau vu que jusqu'à présent j'étais au Conseil d'école de l'école René Coty et à celui de l'école élémentaire Roger Salengro et que je suis donc remplacé dans ces deux écoles. Je dirais que c'est la conséquence, finalement le débat on l'a eu tout à l'heure au moment du compte-rendu, mais c'est exactement le même débat qui là est tranché. Ce qui prouve d'ailleurs que le débat n'était pas spontané et était bien organisé, ne me considérant plus comme ayant un lien quelconque avec la majorité et ne considérant pas que dans les Conseils d'école il puisse y avoir d'autres représentants que ceux de la majorité, vous m'avez sorti du Conseil d'école, c'est assez logique. Je souligne que j'étais présent dans les Conseils d'école que ce soit à Coty ou à Salengro, pas forcément à tous, mais à la plupart d'entre eux voire à une grande majorité d'entre eux parce que je tiens à exécuter les engagements que j'ai pris, comme je suis aussi présent en tant que Conseiller départemental dans les Conseils d'administration des collèges. Naturellement j'avais dit tout à l'heure que je regrettais le choix mais voilà c'est assez logique, je voterai naturellement contre cette délibération puisque je ne peux pas me faire harakiri tout seul, ce qui est le principe d'un harakiri d'ailleurs, on se fait harakiri tout seul sinon c'est un meurtre. Et je réitère la demande que j'ai faite tout à l'heure parce que ça acte bien que vous me considérez comme étant dans l'opposition. »

Monsieur le Maire :

« Je crois qu'il faut répartir les fonctions. Effectivement vous, vous cumulez les fonctions, vous êtes aussi Conseiller départemental donc vous pouvez siéger en tant que Conseiller départemental dans les Conseils d'administration des collèges. Il y a trois collèges, ça donne déjà pas mal de possibilités de représentation, il faut permettre à des élus qui ne siégeaient pas dans les Conseils d'école, donc des Conseillers municipaux, de pouvoir le faire ; je pense que ça ne va pas vous manquer beaucoup. »

Monsieur TIBI :

« Non mais tu es suspendu, ces deux postes aussi tu es suspendu. Il faudrait peut-être l'indiquer quand même. »

Monsieur le Maire :

« Vous venez de le faire Monsieur Tibi, c'est enregistré. Suspendu ça ne veut pas dire pendu, le Français est quand même clair. »

Monsieur ABCHAR :

« J'apporte juste une précision, à partir du moment Monsieur Sabouret où vous étiez dans la majorité, vous avez participé à l'élaboration de ce programme et après les élections... On peut discuter des causes, on peut être d'accord ou pas que vous ne faites plus partie de la majorité, je pense que tant pour vous que pour la majorité, que vous ne représentez pas la municipalité au sein des Conseils d'écoles parce que lorsqu'on va dans un Conseil d'école on s'y présente au nom de la municipalité. Donc c'est tout à fait logique et je pense que le débat est caduc. »

Monsieur le Maire :

« S'il est caduc on ne va pas le prolonger. »

Monsieur SABOURET :

« Non mais attendez, juste un truc, ce n'est pas parce que... »

Monsieur le Maire :

« Attendez excusez-moi c'est moi qui donne la parole, je vous renvoie au règlement intérieur. Alors dans l'ordre, Monsieur Tibi. »

Monsieur TIBI :

« Je rebondis : Cédric tu es le bienvenu avec nous, il n'y a pas de problème. »

Monsieur le Maire :

« Voilà une invitation publique. »

Monsieur SABOURET :

« Moi je suis très bien là où je suis, je suis socialiste et je reste socialiste, la question n'est pas là. Moi je m'inscris par contre en faux sur ce qui vient d'être dit par Monsieur Abchar. Parce que ce n'est pas la première fois Monsieur Abchar que vous nous indiquez qu'il n'y a pas lieu qu'il y ait débat. Alors s'il n'y a pas lieu qu'il y ait débat, je me souviens d'un autre débat que nous avons eu et en gros, à chaque fois à la fin de vos interventions c'est : il n'y a pas lieu qu'il y ait débat ! Alors s'il n'y a pas lieu qu'il y ait débat ce n'est pas la peine de réunir le Conseil municipal ! Donc évidemment je l'ai dit dans mon intervention, vous n'avez pas dû m'écouter, il y a une certaine logique. Maintenant cette logique, vous m'avez aussi entendu contester les bases sur lesquelles elle se fonde tout à l'heure quand on a parlé du procès-verbal du Conseil municipal, donc voilà. Et je n'accepterai pas que les discussions ici soient clôturées pas des propos du type : il n'y a pas débat, taisez-vous ! Ça c'est inacceptable. »

Monsieur le Maire :

« D'ailleurs on peut observer que vous vous exprimez et qu'il y a donc bien débat, il n'y a pas de problème et c'est normal. Ce n'est pas moi qui vais dire, alors que les questions sont avec débat, qu'il n'y a pas de débat, alors le débat a lieu. On essaie que chacun ici... personne ne joue au plus malin, chacun est parfaitement informé, les choses sont claires et comme justement « clair » c'est le mot, comme le disait Monsieur Jaurrey il faut une clarification. Donc c'est la clarification.

Et puis il faut répartir les rôles et les fonctions et je crois que c'est important que des Conseillers municipaux siègent réellement dans les Conseils d'école. Je vous propose de voter et nous pouvons le faire en scrutin public évidemment mais en bloc. Pas d'opposition à ce vote bloqué ?

Au terme du débat, **Monsieur le Maire** propose de délibérer.

La Majorité – Gonesse pour tous les gonessiens : 25 Pour

Monsieur SABOURET : 1 Contre

Agir pour Gonesse : 3 Abstentions

Bien vivre ensemble à Gonesse : 1 Pour

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur le Maire

DESIGNE au sein du Comité du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne (SIFUREP), Monsieur DUBOIS délégué titulaire et Madame CAUMONT déléguée suppléante.

Sans observations de la part de l'assemblée, **Monsieur le Maire** propose de délibérer.

La Majorité – Gonesse pour tous les gonessiens : 25 Pour

Monsieur SABOURET : 1 Abstention

Agir pour Gonesse : 3 Abstentions

Bien vivre ensemble à Gonesse : 1 Pour

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur JAUREY

VOTE le Budget Supplémentaire 2017 - Budget Principal.

Et **DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement constaté au Compte Administratif 2016 – Budget Principal.

Monsieur TIBI :

« Je ne vais pas revenir sur ce qui me tient à cœur, c'est toujours les recettes concernant les investissements notamment tout ce qui est foncier puisque de toute manière on voit bien dans le détail concernant les produits de cession nous sommes montés à quatre millions quatre, donc c'est-à-dire que d'année en année cette case augmente. Par contre, nous aimerions avoir quelques précisions, parce qu'effectivement vous avez dit toutes les dépenses exceptionnelles qu'on aurait pu faire cette année, lorsque je vois qu'en fournitures et petit-équipement on a augmenté de dix pour cent les dépenses prévues à l'origine, lorsque je vois que les contrats de prestations de services ont également augmenté de dix pour cent, lorsque je vois que les locations immobilières ont également augmenté de dix pour cent, lorsque je vois que l'entretien et les réparations qui étaient provisionnés ont augmenté de quatre-vingt pour cent, lorsque je vois que les études et recherches, et là j'aimerais bien avoir un détail de ça, quatre-vingt-dix pour cent d'augmentation, je vois que les versements à des organismes de formation ont augmenté effectivement de huit pour cent mais je pense que c'est très

certainement nécessaire pour le personnel, quand je vois que les honoraires ont augmenté de quatre-vingt pour cent, j'aimerais bien avoir un détail. Je voudrais également avoir un détail approfondi concernant les dépenses diverses qui ont augmenté de trente pour cent et concernant les dépenses autres qui ont également augmenté de vingt pour cent on ne sait pas ce que c'est.

Donc une fois que vous aurez donné ces détails, on pourra se pencher sur ce que vous nous présentez. »

Monsieur le Maire :

« Très bien mais vous allez avoir des réponses, ne vous inquiétez pas. »

Monsieur SABOURET :

« Je vais être relativement court parce que ce budget supplémentaire en réalité est largement la conséquence de ce qu'on a voté juste avant l'été qui était la constatation des comptes 2016, la constatation d'un écart record entre les prévisions qui avaient été faites en 2016 et les réalisations sur le budget que ce soit en recettes comme en dépenses. Donc là on en tire les conséquences, effectivement il y a un résultat excédentaire totalement exorbitant sur la section de fonctionnement qui est de huit millions et demi d'euros et c'était notre incapacité alléguée à boucler notre budget qui avait justifié à l'époque qu'on augmente la fiscalité locale. Donc ça montre quand même que tout ça n'était pas très sérieux. J'ai fait une petite règle de trois toute bête ; on a un budget de soixante-quatre, soixante-cinq millions d'euros ; moi je siège au Département puisque je suis Conseiller départemental ; le Département a un budget à peu près d'un peu plus d'un milliard d'euros, donc un budget qui est quinze fois- seize fois plus conséquent que le budget de Gonesse ; si on avait dû faire un budget supplémentaire de la taille du budget supplémentaire qu'on est en train de nous présenter, c'est cent-vingt-trois millions d'euros exactement qu'il aurait fallu inscrire, donc tout ça montre quand même qu'il y a à réfléchir sur les choix budgétaires.

Ensuite, bon je ne reviens pas sur l'opacité sur un certain nombre de points, le vrai sujet c'est quelle est la stratégie qui est utilisée à travers ce budget supplémentaire ? On le voit bien, c'est mettre un paquet d'argent sur l'investissement, donc pourquoi pas, à la limite ce choix se discute. En vérité je pense qu'il faudra quand même être très vigilant sur à la fois le contenu des investissements, la manière dont ils sont faits et objectivement on a quand même des restes à réaliser qui sont trop importants. Donc il faut aussi qu'on n'ait pas je dirais six mois, sept mois de restes à réaliser parce que ça veut dire qu'on demande un effort, je veux dire au budget de la commune, alors que cet effort on ne le fait pas tout de suite, il ne faudrait pas que la commune fasse des bas de laine, ce n'est pas le principe de la bonne gestion communale.

Moi je n'en dirais pas plus ce soir, sur le budget supplémentaire ma position sera la conséquence de ce qui s'est passé tout à l'heure. »

Monsieur le Maire :

« Voilà qui est clair, c'est une soirée de clarification. Monsieur Jaurrey, vous êtes en mesure de répondre à ces deux interventions convergentes. »

Monsieur JAURREY :

« Je ne sais pas si je prends dans l'ordre mais le chapitre 611 du fonctionnement, vous dites qu'il y a une augmentation : oui c'est vrai cent-soixante-seize mille euros de plus, ça concerne à la fois la restauration scolaire, c'est le complément de douzième, etc... la compensation des tarifs sociaux sur la restauration scolaire : dix mille et cinq mille. Illuminations de Noël, soixante mille qu'on va faire. Enlèvement des encombrants du SIGIDURS : quarante mille. Rattachement des dépenses 2016 mais qui ont été réalisées en 2017 pour le reste, parce que ce à quoi il faut faire attention c'est qu'il y a eu aussi des transferts internes de crédits. Je vous livre tout, ensuite vous me dites, je prends dans l'ordre ou dans le désordre peut-être. Alors le chapitre 6228 c'est tout simplement les divers, c'est ce que vous m'avez posé comme question Monsieur Tibi ? Ce sont les bâches pour l'inauguration du Parc de la Patte d'Oie pour six mille, etc... pour un ensemble de cent soixante-quinze mille. Vacances Commissaire enquêteur six-mille, Assistance à Maitrise d'Ouvrage (AMO) comptabilité analytique, parce que je vous signale qu'on a décidé de faire une comptabilité analytique, ce qui nous permettra tout simplement de connaître le coût exact d'une place en crèche, d'un équipement, pas simplement le fonctionnement, ce coût comprendra toutes les charges, la masse salariale, etc... Donc nous sommes en train de mettre en route cette comptabilité analytique, il nous a fallu un cabinet pour la conception et la mise en œuvre et nous avons prochainement une réunion avec les services pour lancer l'opération de cette comptabilité analytique pour 2018.

Ensuite il y a eu le recouvrement de la TLPE, la rédaction des actes commerciaux puisque nous avons des locaux commerciaux pour trente-cinq mille euros, il y a eu des prestations infrastructures sur les réseaux de sécurité, c'est-à-dire le problème des réseaux informatiques, vous savez que nous avons lancé un processus informatique extrêmement important et nous avons mis cent-quinze mille euros sur cette opération parce que c'est tout simplement la sécurité de tout le système de notre réseau avec toutes les données qui sont en jeu.

Sur les autres vous avez dit qu'il y a soixante-deux mille euros en plus ; c'est tout simple et je vous l'ai dit d'ailleurs tout à l'heure, nous avons complété les interventions des rythmes scolaires, nous avons mis un peu plus de cinquante mille euros et l'animation de la ferme pédagogique pour le Parc de la Patte d'Oie pour dix mille euros. Ensuite vous m'avez dit 617, c'est les études et recherches pour cent-trente et un mille euros, vous avez raison on en a parlé tout à l'heure, c'est l'AMO pour la crèche de la Madeleine pour vingt-quatre mille euros. Nous allons faire l'évaluation, mais il y a ici des élus qui en parleraient mieux que moi, je pense à madame Hennebelle notamment, des rythmes scolaires pour quarante-deux mille euros. Il y a aussi le diagnostic complémentaire amiante pour les bâtiments communaux que nous sommes obligés de faire ; il y en a pour cinquante mille euros, vous avez à peu près là une grande partie des cent-trente et un mille euros.

Quant à Monsieur Sabouret, moi je m'attendais avec impatience très honnêtement Cédric, comme ça a été dit, moi je reprends l'intervention au compte rendu analytique du budget primitif 2017 je prends une phrase qui m'a frappé énormément : je cite Cédric Sabouret *d'abord naturellement je félicite Michel Jaurrey mais je félicite aussi les services qu'il a sous sa responsabilité*, merci pour les services, *pour le travail accompli parce que établir un budget, surtout un budget de soixante-trois millions d'euros c'est un sacré travail et cela nécessite un investissement que beaucoup à mon avis ne mesurent pas*. Je pense que tous le mesurent et c'est pour cela que dans le vote pour du BP 2017, il y avait bien sûr Cédric Sabouret. Et je remarque, on ne va pas remettre le débat du Compte administratif 2016 voté en juin 2017 où je remarque à ma stupéfaction d'ailleurs, je ne sais pas si d'autres ont été stupéfaits comme moi, mais je remarque que Monsieur Cédric Sabouret a voté Pour le Compte administratif 2016. Donc tu as voté Pour les huit millions quatre de redistribution qui se composent ainsi : il y a ce dont je parlais tout à l'heure c'est-à-dire l'autofinancement, le versement de la section de fonctionnement à la section d'investissement c'est la majeure partie. Et puis il y a les économies qui ont été faites sur les deux chapitres essentiels, le 011 et le 012 pour un million deux etc... qui ont été faites et qui font en réalité le Compte administratif de huit millions quatre. Et ce Compte administratif, nous le redistribuons aujourd'hui et je vais dire une chose, parce qu'on le fera pour le BP 2018, je vais vous faire une confiance, les signaux sont tous au vert dans la gestion municipale. Et pour mesurer les signaux au vert, il faut mesurer deux ou trois choses : il faut mesurer l'épargne, nous avons une épargne très bonne parce que nous avons aussi fait l'opération 2016. Nous avons un ratio de désendettement, je signale que selon les critères moins de huit ans c'est le vert, nous sommes à plus de la moitié de ces huit ans et on peut vérifier. Nous avons un point faible qui a été signalé c'est vrai, c'est les restes à réaliser, alors il faut en parler deux secondes. Moi je suis d'accord sur le fait, et ceux qui sont ici autour de la table le savent je l'ai déjà dit, il faut qu'on diminue les restes à réaliser. »

Monsieur le Maire :

« On peut rappeler la définition pour que tout le monde ait bien compris, y compris le public, qu'est-ce que c'est que les restes à réaliser ? »

Monsieur JAUREY :

« Les restes à réaliser ce sont les grandes opérations. »

Monsieur le Maire :

« C'est l'investissement. »

Monsieur JAUREY :

« Je vais en citer quelques-unes, le Conservatoire c'est un reste à réaliser, nous l'avons inscrit au budget 2017, les fontis du terrain Cognevaut j'en parlais tout à l'heure, un million cent vingt-six ou cent vingt-huit mille, c'est un reste à réaliser. Nous avons ensuite des opérations qui restent à réaliser, qui sont réalisées mais dont les factures restent à payer parce que tout n'est pas fini par exemple, etc... C'est ce que nous avons fait place du général de Gaulle, les locaux commerciaux, etc... Nous avons des restes à réaliser importants parce que nous avons tout simplement un investissement important et dans le fonctionnement, et je le disais tout à l'heure, les dépenses que nous faisons ce ne sont pas sur les services mis à part les rythmes scolaires pour cinquante mille euros, nous avons fait sur les dépenses de fonctionnement la cour d'école de Benjamin Rabier parce que nous considérons cela comme de l'entretien, nous avons fait des aménagements dans les écoles, nous avons fait des tas de choses. Je vous les ai citées sur les sept cent mille d'excédent que nous avons mis dans le fonctionnement, il n'y a pratiquement que des travaux ; je vous les ai listés. Bien sûr que cette partie augmente je suis d'accord, mais en réalité l'effort qui est fait dans les services est énorme, moi je le vois en ayant reçu les services aujourd'hui, il faut voir fonctionner nos services et je félicite le personnel communal, ils font des efforts, ils recherchent les économies, je ne vais pas citer les services mais ils vont chercher les recettes. Je vous signale que les recettes de la CAF c'est un million quatre sur le budget et aujourd'hui nous sommes au top sur ces recettes. Alors moi je veux bien qu'on décrète que la gestion, la stratégie... je ne sais pas quoi, la stratégie de la municipalité est simple moi je respecte l'engagement devant les électeurs comme tout le monde.

La stratégie c'est faire le programme municipal, nous avons des engagements, nous avons dit l'école de musique vous savez où elle est, elle commence au premier trimestre 2018, ça a bien sûr demandé des études, le centre sportif Cognevaut : les tribunes et le terrain synthétique c'est fait, on avait dit accessibilité de l'Hôtel de ville, c'est en train de se faire, on avait dit parking de la Garenne à la Fauconnière c'est en cours de réalisation en deux étapes pour près de deux millions d'euros qui y sont consacrés, et je pourrais continuer ; ce sont des opérations. Le parking de la Garenne pour ceux qui vivent à la Fauconnière est encore en travaux, il sera fini en septembre je pense. Les restes à réaliser ce sont ces grandes opérations. Alors moi je veux bien avoir le débat mais au BP soyons clairs nous aurons le débat sur la gestion. La Chambre Régionale des Comptes, c'est la première fois que je la cite, elle nous a donné l'étoile, elle nous a dit : vous êtes bons ! Et je pense que si elle repassait aujourd'hui elle nous mettrait deux étoiles. »

Monsieur le Maire :

« Alors je voudrais dire deux mots. Je pense que le débat vient d'avoir lieu, il y a eu des réponses, donc il m'appartient de clôturer ce débat. Non mais vous avez eu la parole Monsieur Sabouret, vous ne pourrez pas dire... après, j'interviens d'abord. Je voudrais que tout le monde... »

Monsieur TIBI :

« S'il vous plaît. »

Monsieur le Maire :

« Non mais explication de vote après. »

Monsieur TIBI :

« Non mais on est en débat là. »

Monsieur le Maire :

« Non mais le débat va se clôturer, vous avez eu des réponses. »

Monsieur TIBI :

« Sinon ça ne sert plus à rien de venir. »

Monsieur le Maire :

« Vous êtes intervenu mais je voulais vous répondre. »

Monsieur TIBI :

« Non mais ok no coment, à la limite ce n'est plus la peine de venir au Conseil municipal parce que déjà nous quittons la salle parce qu'il y a plein de sujets sans débat et aujourd'hui... »

Monsieur le Maire :

« Vous n'êtes pas obligés de nous quitter. »

Monsieur TIBI :

« Aujourd'hui vous avez inventé autre chose Monsieur le Maire, avec les questions avec débat on intervient une fois et basta, ok on en prend acte, merci d'enregistrer on en prend acte. »

Monsieur le Maire :

« Soyons un petit peu sérieux, vous êtes intervenu ? Vous ne pouvez pas dire le contraire ? »

Monsieur TIBI :

« Et alors ? Nous sommes en débat on peut intervenir à tout moment, excusez-moi. »

Monsieur le Maire :

« Alors si vous voulez réintervenir pour apporter quelque chose d'utile au débat, allez-y on vous écoute. »

Monsieur TIBI :

« C'est noté, vous n'avez pas voulu qu'on intervienne, ok j'en prends acte. »

Monsieur le Maire :

« Si, la preuve c'est que je vous donne la parole, mais intervenez utilement, pas pour faire de la polémique. »

Monsieur TIBI :

« C'est vous qui en faites de la polémique. »

Monsieur le Maire :

« Moi je n'ai encore rien dit. »

Monsieur TIBI :

« Sous prétexte d'empêcher Monsieur Sabouret, vous empêchez les autres. Arrêtez un petit peu. »

Monsieur le Maire :

« Attendez, je sais bien que vous lui avez fait... il ne vous a pas encore dit qu'il vous rejoignait. »

Monsieur TIBI :

« Non du tout, mais on n'a pas encore dit qu'on voulait. »

Monsieur le Maire :

« Mettez-vous d'accord. »

Monsieur TIBI :

« Mais j'ai mes collègues aussi, mais ils sont favorables aussi. »

Monsieur le Maire :

« Donc vous en discuterez démocratiquement et il y aura un débat chez vous, j'ai bien compris.

Je voudrais que tout le monde comprenne, et les élus de l'opposition n'ignorent pas qu'il s'agit d'un budget supplémentaire. On feint de croire qu'il s'agit presque d'un nouveau budget. Il y a eu le budget en début d'année qu'on appelle primitif, que nous votons au mois de janvier, donc nous aurons le budget 2018 au mois de janvier prochain que nous préparons forcément dès maintenant, et puis il y a le budget supplémentaire qui est un budget d'ajustement des dépenses en fonction des possibilités qui sont dégagées, d'une part, et en fonction de nécessités soit pour le fonctionnement soit pour l'investissement. Grâce aux marges de manœuvre, suite aux conséquences du compte administratif qui a lui été voté en juin, nous pouvons procéder à ces ajustements.

Nous sommes d'accord sur la question des restes à réaliser et nous y sommes très attentifs mais pour autant on ne peut pas dire ce qui est faux, comme je l'ai entendu il y a quelques instants, que nous constituerions une sorte de bas de laine. Il y a bien longtemps qu'on ne constitue plus de bas de laine dans les collectivités territoriales mais de toute façon on est aujourd'hui, et je prends les chiffres, sur les restes à réaliser qui s'élèvent en dépenses, parce qu'on voit en dépenses mais on ne regarde pas en recettes et c'est l'équilibre qu'il faut regarder, et bien si nous regardons l'équilibre des restes à réaliser en dépenses et en recettes et j'arrondis : nous sommes à huit cent mille euros de plus de dépenses que de recettes. Donc on ne peut pas dire que nous créons un bas de laine, là c'est une appréciation qui évidemment ne correspond pas à la réalité.

Mais si nous prenons des exemples maintenant, très concrètement, qui peut nier et je vais vite parce que Monsieur Jaurrey a illustré avec de nombreux détails cette réalité, mais qui peut nier qu'il y ait des besoins en voirie en fonctionnement ou en investissement mais en l'occurrence il y a sur ce domaine beaucoup de fonctionnement ; et s'agissant des bâtiments la nécessité de procéder à des ajustements parce qu'il y a possibilité de le faire et qu'il y a nécessité de le faire en même temps. Je crois que c'est franchement... Et quand j'ai aussi entendu le mot opacité je trouve que là aussi... on voit bien qu'il y a une forme de clarification par rapport à ceux qui prononcent ce terme, se préparent à autre chose que de demander leur réintégration dans la majorité municipale. Et quand je reçois il y a quelques jours seulement la nouvelle Directrice départementale des Finances publiques, Madame Mahieux qui a pris ses fonctions il y a quelques mois, nous parlons évidemment de la conjoncture concernant les collectivités territoriales ; bien sûr je lui dis ce que je pense et les inquiétudes qu'on peut avoir et elle me dit que nous à Gonesse, et Monsieur Jaurrey a rappelé tout à l'heure l'appréciation qui n'est pas si ancienne que cela de la Chambre régionale des Comptes, mais Madame Mahieux Directrice départementale des Finances publiques c'est-à-dire percepteur en chef au niveau du département pour le compte de l'Etat, me dit qu'à Gonesse c'est très bien, parfait, vous pouvez me dire cela Monsieur le Maire mais je peux vous dire que vos finances sont très saines ; nous le savions quelque peu mais donc je le dis au Conseil municipal pour ceux qui ont des doutes et qui vont essayer de caricaturer et de colporter ce qui n'est pas. Alors nous avons le droit évidemment de débattre mais pas de caricaturer le débat et donc posez toutes les questions, vous aurez toutes les réponses.

Franchement on peut nous reprocher de faire tel ou tel choix, on pourrait dire qu'on aurait fait différemment si on avait été à notre place, qu'on n'aurait pas fait par exemple le nouveau Monument aux morts, ou qu'on n'aurait pas fait l'école René Coty, ou qu'on n'aurait pas refait la rue de Savigny ou qu'on n'aurait pas refait le parking du square de la Garenne, ou qu'on n'aurait pas fait le parking pourtant réclamé par beaucoup qui va être mis en service demain matin aux abords de la piscine au square des Sports. On peut dire : vous n'auriez pas dû faire cela ou j'aurais fait autrement, ça d'accord et on a le droit de dire je n'aurais pas fait ceci, j'aurais plutôt fait cela je peux le comprendre. Mais de dire que dans nos finances il y a de l'opacité, ce n'est pas clair ; qu'on calcule des pourcentages alors

qu'on est que sur un budget supplémentaire, ce n'est pas du débat intellectuellement correct. Voilà sur le plan purement intellectuel car je sais que vous êtes les uns et les autres de brillants intellectuels. Donc je pense qu'au moins prouvez le dans le débat, là il y aura un vrai débat qui éclairera les citoyens qui nous font l'honneur d'être présents dans le public.»

Monsieur TIBI :

« Alors je connaissais le Beaujolais nouveau, là je connais Jean-Pierre nouveau parce que là vous parlez de démocratie, c'est bien. Je reviendrai quand même sur les investissements si vous voulez, c'est qu'effectivement on ne caricature pas : les chiffres sont là et pour le reste à réaliser c'est évidemment ce qui est prévu, on doit faire des dépenses, c'est décalé et tout, mais je crois qu'il faut le dire clairement. A l'heure actuelle pour pouvoir, et je rejoins un petit peu ce que dit Monsieur Sabouret sans parler d'opacité, il faut quand même avouer que pour pouvoir réaliser tout ce que vous avez promis ce qu'il y a là sur la table, on a besoin de onze millions : sept millions d'emprunt et quatre millions de cessions, c'est clair, c'est net, c'est précis. Partant de là qu'on reporte je pense que tout le monde le comprends, on n'a pas les ressources pour le faire, je comprends mais il faut le dire clairement.»

Monsieur le Maire :

« Non il y a d'autres raisons parfois, ils sont techniques les reports, ils ne sont pas financiers. »

Monsieur TIBI :

« Mais bien évidemment, après on fait notre rôle d'opposant. Quand je vous entends dire Monsieur le Maire qu'il faut qu'on vous propose, il y a plein de choses qu'on vous a proposées, moi je reviendrai toujours avec cette histoire de Casino concernant le marché on en avait parlé ensemble. Je vous ai proposé. La seule problématique c'est que vous souhaitiez qu'on vous propose un gros dossier et que ce soit sous votre égide, c'est-à-dire que ce soit l'idée de Monsieur le Maire, c'est là où il y a un gros problème. Là vous avez choisi le Casino c'est très bien, bon c'est un exemple mais... »

Monsieur le Maire :

« Mais un exemple de quoi, je n'ai pas bien compris et personne n'a compris. »

Monsieur TIBI :

« Avant que le Casino arrive il y avait un marché. »

Monsieur le Maire :

« Un peu mal-en-point oui. »

Monsieur TIBI :

« Oui on en a parlé Monsieur le Maire, si j'ai souvenir à moins que vous ayez perdu la mémoire on en a parlé. Je vous ai dit qu'il y a une solution pour pouvoir développer, ça nécessite un investissement financier et au moins pendant une période de six mois et vous m'aviez demandé de vous faire une proposition. J'ai dit d'accord mais que ce soit sous l'égide de l'opposition et vous avez dit non. »

Monsieur le Maire :

« Ah bon ? »

Monsieur TIBI :

« Oui, à moins que vous ayez perdu la mémoire. »

Monsieur le Maire :

« Non je ne perds pas la mémoire mais je vais vous dire, sur le Casino non seulement on n'a pas dépensé un euro pour faire ce qui a été fait mais en plus nous encaissons chaque année un loyer de soixante mille euros. Alors si vous aviez une proposition meilleure que ce que nous avons fait, je ne sais pas ce qu'elle aurait été. Et puis je m'excuse mais forcément un vote ça se fait à la majorité. »

Monsieur TIBI :

« Mais vous savez comment ça se passe alors qu'on soit sérieux, la preuve il y en a un qui a osé dire non vous l'avez mis dehors. »

Monsieur le Maire :

« Vous pouvez vous rattraper une prochaine fois pour une nouvelle proposition. »

Monsieur TIBI :

« Vous également. »

Monsieur le Maire :

« Monsieur Sabouret, explication de vote. »

Monsieur SABOURET :

« Non mais je constate quand même une chose c'est que pour recevoir des compliments on n'est jamais mieux servi que par soi-même, moi j'ai entendu dans toutes les explications des satisfecits que vous vous délivriez ; très bien, je répare quand même une chose c'est qu'effectivement je n'ai pas félicité les services et vous-même Monsieur Jaurrey pour le travail réalisé à l'occasion du budget supplémentaire qui est moindre que le travail qui est réalisé à l'occasion du budget principal évidemment mais qui reste un travail technique lourd, difficile et je vous féliciterai pour ce travail technique lourd et difficile. La raison de notre désaccord n'est pas sur la dimension technique des choses, elle est plus sur les choix qui ont été faits et les stratégies et notamment la stratégie financière qui a consisté sur les investissements à avoir, et je maintiens cette idée de bas de laine. On n'a jamais fait autant d'écart entre prévisions et réalisations et je reste persuadé qu'avec huit millions d'écart sur le compte administratif et avec des restes à réaliser d'une ampleur aussi tout à fait considérable, en réalité on aurait pu faire les mêmes investissements sans augmenter les impôts en 2016, ça reste ma conviction profonde.

Par contre juste une dernière chose, je vous demande quand même parce que je pense que c'est important pour la crédibilité d'un Maire-adjoint aux finances de vérifier un certain nombre de propos que vous tenez et notamment ma position sur le vote du compte administratif. Je vous rappelle et allez voir dans le compte rendu que je n'ai pas voté le compte administratif 2016. J'avais d'ailleurs fait une intervention qui était une intervention critique du compte administratif à l'époque, donc je ne l'avais pas voté et je vous le confirme, vérifiez tout de même vos informations. Vous avez quand même réussi à me mettre le doute ; à un moment donné je me suis dit mais zut ça me paraît bizarre, je vais vérifier, et ce que vous avez dit n'est pas exact. Donc n'ayez pas tout le temps cette stratégie là parce que c'est agaçant. »

Sans autres interventions de la part de l'assemblée, **Monsieur le Maire** propose de délibérer.

La Majorité – Gonesse pour tous les gonessiens : 25 Pour

Monsieur SABOURET : 1 Abstention

Agir pour Gonesse : 3 Abstentions

Bien vivre ensemble à Gonesse : 1 Pour

LE CONSEIL MUNICIPAL

Avec les indications de Monsieur le Maire

REPORTE à une séance ultérieure :

- L'acquisition des propriétés cadastrées AK n°223 et AK n°224 situées 16 - 18 rue Général Leclerc appartenant à Madame GIGOT.
- La vente de la propriété cadastrée AK n°165 située 2 rue de l'Hôtel Dieu à Madame et Monsieur SARFATI.

Monsieur le Maire :

« Alors les deux affaires successives que devait rapporter Monsieur Cauro sont reportées au mois prochain, je vous indique pourquoi : les affaires sont prêtes évidemment, vous avez les rapports d'ailleurs mais les Domaines qui devaient nous transmettre les estimations, en raison d'un changement de fonctionnaire, d'inspecteur, du retard a été pris contrairement à l'engagement qui avait été pris par l'administration vis-à-vis de nous. Donc évidemment il n'est pas question que nous présentions et que nous délibérions sans avoir l'estimation des Domaines. Mais je peux vous assurer que sinon ces affaires sont prêtes notamment suite aux discussions que nous avons eues avec les intéressés. Donc nous traiterons cela en décembre avec l'estimation des Domaines bien évidemment. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Madame MURCIA

APPROUVE le principe de Délégation de Service Public pour la restauration collective.

Monsieur TIBI :

« Non c'est juste pour dire que je suis en train de signer et puis Monsieur Sabouret est toujours dans la majorité. »

Monsieur le Maire :

« Merci de me le préciser. Mais vous vouliez intervenir sur le sujet de la restauration scolaire ? Ah non d'accord, c'est quand même le sujet du débat mais enfin bon. »

Monsieur TIBI :

« C'est une reconduction de contrat avec une amélioration. »

Monsieur SABOURET :

« Là on est sur une DSP mais qui est une DSP en fait... on est déjà en mode de DSP pour la restauration scolaire. Compte tenu du rapport qui avait été présenté sur l'exécution de la DSP, je crois que c'était lors du dernier Conseil municipal ou l'avant dernier, le choix qui est fait paraît quand même raisonnable, donc ça justifie d'être plutôt Pour. Après il faudra effectivement être vigilant sur les conditions d'abord de mise en concurrence, parce qu'il n'y a pas beaucoup d'opérateurs sur la restauration scolaire. Il y a des gros opérateurs mais ils ne sont pas très nombreux, donc tout va se jouer dans la négociation de la DSP, dans la discussion avec les prestataires qui se présenteront. »

Monsieur le Maire :

« Oui c'est un petit peu comme la crèche. Mais y-a-t'il d'autres interventions ? »

Sans autres interventions de la part de l'assemblée, **Monsieur le Maire** propose de délibérer.

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

Départ de Monsieur TIBI à 22h30

Un rapport supplémentaire est distribué sur table et ajouté aux questions inscrites à débat.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur le Maire

ATTRIBUE une subvention exceptionnelle à l'association d'anciens combattants la FNACA – Année 2017.

En l'absence de questions de la part de l'assemblée, **Monsieur le Maire** propose de délibérer.

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

Départ de Messieurs HAROUTIOUNIAN et YAPO à 22h35.

DELIBERATIONS N'APPELANT PAS DE DEBAT

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur le Maire

PREND ACTE des rapports d'activité de la collectivité pour les années 2015 et 2016.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur JAUREY

PREND ACTE du rapport d'activité 2016 de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur JAURREY

APPROUVE le rapport relatif au schéma de mutualisation de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France et de ses communes membres.

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Madame GRIS

DECIDE de se rallier à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance statutaire du Centre Interdépartemental de Gestion. (C.I.G).

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur JAURREY

ADOpte la Décision Modificative n°1 au Budget Primitif 2017 - Budget Assainissement.

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur JAURREY

PROCEDE à l'admission en non-valeur de produits irrécouvrables sur exercices antérieurs Budget Principal - Exercice 2017.

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur JAURREY

APPROUVE et AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer un avenant n°1 au marché d'exploitation des installations de chauffage, de production d'Eau Chaude Sanitaire et de traitement de l'air des bâtiments communaux de la Ville de Gonesse.

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur RICHARD

ATTRIBUE le Fonds d'Aide et de Promotion du Sport – F.A.P.S. – aux associations sportives.

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur RICHARD

APPROUVE et AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions de partenariat et **ATTRIBUE** une subvention aux associations sportives pour leur intervention dans le cadre des activités périscolaires 2017-2018.

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur BOISSY

EMET un avis favorable aux demandes de dégrèvement de la redevance communale sur l'assainissement formulées par Mme MAUDUIT, domiciliée 33 rue de l'Hôtel Dieu à Gonesse ; par M. BAHAWAL BAKASH, domicilié 2bis rue de la Liberté à Gonesse et par M. et Mme CONORT, domiciliés 29 avenue du Muguet à Gonesse.

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Madame TORDJMAN

APPROUVE la convention de partenariat entre la Ville et le Centre Hospitalier propriétaire pour la restauration d'un élément mobilier inscrit au titre des monuments historiques conservé au Centre Hospitalier de Gonesse.

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur CAURO

PREND ACTE du rapport annuel 2016 du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne (S.I.A.H.).

LE CONSEIL MUNICIPAL prend acte des décisions prises par Monsieur Le Maire.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à **22h50**.

Le Secrétaire de Séance,



Christian CAURO